

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Présents : Annick BLACHERE, Guy CRESPIY, André LIDOINE, Camille MARCHAND, Jean MECA, Philippe POURCHET, Denis VEYRUNES, Stéphane MORANNE, François CHALAUD, Thomas BOUËT, Julien CUNY.

Pouvoirs : Chantal PORTA donne procuration à Denis VEYRUNES, Johanna LEDREN donne procuration à Julien CUNY, Alexandra HAJEK donne procuration à Philippe Pourchet.

Absent : SEDLAK Josef

Secrétaire de séance : François CHALAUD

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Mise en œuvre d'amendes administratives pour non respect des règles relatives à la gestion des ordures ménagères.

Voté à l'unanimité

- Modification des tarifs de restauration scolaire.

Voté à l'unanimité

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Approbation du Compte du Rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2022

Après exposé, le compte rendu est **voté à l'unanimité.**

2. Délibération n° 1 : Instauration d'un temps partiel sur autorisation

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal d'instaurer des modalités d'application d'un temps partiel sur autorisation de Monsieur le Maire en faveur d'un agent de la commune. Le dispositif entre en application pour une durée de un an à compter du 1er septembre 2022.

La proposition est votée à l'unanimité.

3. Délibération n°2 : Modalités de publication des actes réglementaires et des décisions sans caractère réglementaire ou individuel

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal qu'à compter du 1er juillet 2022 les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles seront rendus publics par publication papier, dans les conditions définies par décret. En l'espèce, ces actes seront tenus à la disposition du public de manière permanente et gratuite aux horaires d'ouverture de la mairie.

La proposition est votée à l'unanimité.

4. Délibération n°3 : Adhésion à l'Agence Régionale Énergie Climat

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'Agence Régionale Énergie Climat pour la somme de 150 €. L'Agence a vocation à conseiller et accompagner la commune dans l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique.

La proposition est votée à l'unanimité.

5. Délibération n°4 : Raccordement ENEDIS

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter le pétitionnaire d'un Permis de Construire, et ou d'une Déclaration Préalable, de tout ou parties des frais de raccordement au réseau ENEDIS.

La proposition est votée à l'unanimité.

6. Délibération n°5 : Subvention au Comité des Fêtes

Les membres du conseil examinent la demande de subvention formulée par le Comité des Fêtes pour un montant de 2500 €. Outre le fait que cette demande est formulée après le vote du budget de la commune, et alors que l'enveloppe dédiée aux subventions est épuisée, il apparaît que l'attribution de la somme souhaitée serait inéquitable au regard des autres associations de la commune. En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'accorder une subvention d'un montant de 1 250 € au Comité des Fêtes pour la Fête Votive de juillet 2022, somme maximale attribuée à une association de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération n°6 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire CDG30

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer au dispositif de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG30) qui prendra fin le 31 décembre 2026. Le tarif annuel s'élève à 300 €, nonobstant des prestations ensuite facturées dans le cadre d'un éventuel contentieux avec un agent. pour l'année 2022.

La proposition est votée à l'unanimité moins deux abstentions : Monsieur Crespy et Monsieur Bouët.

8. Délibération n°7 : Contrat Aidé

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec un prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale...) pour recruter des contrats aidés afin d'assurer des emplois dans des fonctions administratives et ou des fonctions techniques.

La proposition est votée à l'unanimité.

9. Délibération n°8 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal d'annuler des créances irrécouvrables d'un montant de 106.49 €.

La proposition est votée à l'unanimité.

10. Délibération n°9 : Dénomination des rues : Eco Quartier-Camp Vedel

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal de compléter la délibération n°2 du 15 Juillet 2021 en précisant le classement des rues dans le domaine public communal routier.

La proposition est votée à l'unanimité.

11. Délibération n°10 : Amendes Administratives : Ordures Ménagères

Le conseil municipal rappelle d'abord l'importance des règles relatives à la collecte et au fonctionnement du tri des ordures ménagères, en particulier au début de la saison estivale qui voit la population de la commune s'accroître. Afin de lutter contre de multiples incivilités (bacs d'ordures qui demeurent sur la voie publique au-delà des jours de collecte, dépôts sauvages au pied des colonnes de tri), il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adresser une contravention pour non respect de ces règles d'usage à tout habitant de la commune et à tout propriétaire responsable en tant que bailleur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération n°11 : Tarifs de la restauration scolaire

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal de changer de prestataire à compter du 1er septembre 2022. Les modalités des nouveaux menus s'inscrivent dans le respect des recommandations ministérielles en la matière (au moins 30 % d'alimentation biologique et un repas hebdomadaire sans apport carné), et engendrent une révision du tarif unitaire à hauteur de 0.20 €. Le repas sera donc facturé 3,50 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération n°12 : Marché Nocturne 2022

Après exposé, il est proposé de renouveler notre participation au marché nocturne été 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Questions diverses

La séance est levée à 20h10.